

DEMANDE DE PASSEPORT ORDINAIRE BURKINABE
POUR ENFANT

CONSTITUTION DU DOSSIER

1° Demande adressée à S.E.M l'Ambassadeur.

2° Formulaire de demande de passeport rempli et signé à envoyer à l'Ambassade.
Y mentionner la taille de l'enfant.

3° Quatre (4) photos d'identité prises de face sur fond blanc

4° Envoi de l'original

- de l'acte de naissance
- du certificat de nationalité burkinabé
- du titre de séjour
- de la photocopie légalisée du passeport de la mère ou du père
- de l'autorisation parentale du père ou de la mère
- du certificat de scolarité pour les enfants élèves

5° Frais d'établissement dudit passeport :

- **80 EUR** pour ceux dont les parents sont immatriculés à l'Ambassade.
(fournir la preuve de l'immatriculation).
- **160 EUR** pour ceux dont les parents ne sont pas immatriculés à l'Ambassade

6° Envoi d'une enveloppe timbrée à 3, 50 EUR mentionnant votre nom et adresse pour renvoi en recommandé en RFA des documents originaux.